

**COMITE SYNDICAL DU SIVOS DU 23 MARS 2026  
AU SIVOS DE BREVAL A 18H30**

Convocation du 4 mars 2026

**Nombre de membres** : 10

**Nombre de membres présents** : 10

**Nombre de membres votants** : 10

**Quorum** : 6

**Présidence:** T. NAVELLO

**Présents:** M. DAVI, L. GUIGARD, F. JOURNET, J. LEBLOND, S. LEFORT, M. MAUGUIN, F. QUETEUIL, R. SOURISSEAU, A. ZACCHERINI

**Absents excusés :**

Le compte-rendu du Comité syndical du 9 mars 2026 est approuvé par les élus du précédent bureau.

Le Président du SIVOS Mr NAVELLO demande aux membres du Comité Syndical l'ajout d'une délibération :

- Délibération pour octroyer 100 euros à Mme RUPASINGHE Srina pour le passage de son permis de conduire dans le cadre du CPF (ce dispositif est favorable à l'agent qui travaille au SIVOS à temps partiel et fait des allers retours dans la journée)

**CONSTITUTION DU BUREAU POUR L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

Président sortant : Thierry NAVELLO

Doyen d'âge : Myriam DAVI

Assesseurs : Florence JOURNET

Secrétaire : Rémy SOURISSEAU

**2026- 04 : CONSTITUTION DU BUREAU POUR L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

**INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

La séance a été ouverte par l'ancien Président du Comité Syndical Mr Thierry NAVELLO qui a déclaré installer dans leurs fonctions de délégués du S.I.V.O.S. des communes de Bréval et Neauphlette :

Bréval : délégués titulaires

Myriam DAVI, Maryse MAUGUIN, Thierry NAVELLO, Rémy SOURISSEAU, Annie ZACCHERINI

Neauphlette : délégués titulaires

Laura GUIGARD, Florence JOURNET, Jérôme LEBLOND, Samuel LEFORT, Francine QUETEUIL

Présents pour la commune de Bréval : Myriam DAVI, Maryse MAUGUIN, Thierry NAVELLO, Rémy SOURISSEAU, Annie ZACCHERINI

Présents pour la commune de Neauphlette : Laura GUIGARD, Florence JOURNET, Jérôme LEBLOND, Samuel LEFORT, Francine QUETEUIL

Madame Myriam DAVI, doyenne d'âge des membres du Comité syndical a pris ensuite la présidence pour inviter le Comité à procéder à l'élection, par un vote à bulletin secret, du Bureau du S.I.V.O.S. de Bréval Neauphlette.

### ELECTION DU PRESIDENT

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Candidat: Mr Thierry NAVELLO

10 voix

00 bulletin blanc

Mr Thierry NAVELLO ayant obtenu la majorité a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Mr Thierry NAVELLO  
Elu Président à l'élection de deux Vice-présidents, du secrétaire et du trésorier.

### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Candidat : Mme Florence JOURNET

10 voix

00 bulletin blanc

Mme Florence JOURNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée. Elle sera en charge de l'entretien générale des bâtiments.

### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Candidate : Mme Annie ZACCHERINI

10 voix

00 bulletin blanc

Mme Annie ZACCHERINI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée. Elle sera en charge de la restauration collective.

### ELECTION DU SECRETAIRE

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Candidat : Mme Florence JOURNET

10 voix

00 bulletin blanc

Mme Florence JOURNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée secrétaire et a été immédiatement installée.

### ELECTION DU TRESORIER

1<sup>er</sup> tour du scrutin

Candidat : Mr LEFORT Samuel

10 voix

00 bulletin blanc

Mr LEFORT Samuel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé trésorier et a été immédiatement installé.

### BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Président : Mr Thierry NAVELLO

1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Mme Florence JOURNET

2<sup>ème</sup> Vice-président : Mme Annie ZACCHERINI

Secrétaire : Mme Florence JOURNET

Trésorier : Mr Samuel LEFORT

### **2026-05 : INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-12, R5212-1, R5711-1

Vu le procès-verbal d'installation du Comité syndical en date du 23 mars 2026,

Considérant le dernier recensement en cours de validité fixant la population des communes de Bréval et Neauphlette à 3068 habitants (Bréval 2183 et Neauphlette 885),

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

**FIXE** à 12.20% de l'indice brut 1027 (montant mensuel correspondant à l'indice brut au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 4110.52 euros, décret n°2023-519 du 28 juin 2023) le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président du S.I.V.O.S. Bréval Neauphlette, soit un montant de 501.48 euros brut.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 09 juin 2020

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 6531 et 6533.

### **2026-06: INDEMNITES 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENTS DU SIVOS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-1, R5212-1, R5711-1

Vu le procès-verbal d'installation du Comité syndical en date du 23 mars 2026,

Considérant le dernier recensement en cours de validité fixant la population des communes de Bréval et Neauphlette à 3068 habitants (Bréval 1846 et Neauphlette 841),

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

**FIXE** à 4,65% de l'indice brut 1027 (montant mensuel correspondant à l'indice brut au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 4110.52 euros, décret n° n°2023-519 du 28 juin 2023) le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Vice-Présidents du S.I.V.O.S. Bréval Neauphlette, soit un montant de 191.14 euros.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 09 juin 2020.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 6531 et 6533.

### **2026-07: DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS**

Considérant l'installation du Comité syndical en date du 23 mars 2026 et notamment l'élection du Président,

Conformément à l'article L. 2122-22, Mr NAVELLO Thierry Président propose au Comité syndical de bien vouloir désigner les membres des commissions et les représentants :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

**DESIGNE** ainsi qu'il suit les membres des commissions :

M Président est de droit membre des commissions

♦ Commission travaux : Tout le comité syndical

♦ Commission des menus :  
Mme Annie ZACCHERINI, Mme Francine QUETEUIL, Mme Laura GUIGARD

♦ Représentants aux Conseils d'école :

→Maternelle : Mr NAVELLO Thierry/ Maryse MAUGUIN/ Laura GUIGARD/ Florence JOURNET

→Elémentaire : Mr NAVELLO Thierry/ Maryse MAUGUIN/ Samuel LEFORT/ Laura GUIGARD

Délégué élus au Centre d'Action Social (C.N.A.S.) : Mr NAVELLO Thierry et Mme MONDET Nathalie

## **2026-08 : DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT DU SIVOS**

Le Président du SIVOS Mr NAVELLO expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Comité syndical de déléguer au Président du SIVOS un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

**DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier au Président du SIVOS Mr NAVELLO les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SIVOS ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- D'intenter au nom du SIVOS Bréval Neauphlette les actions en justice ou de défendre le SIVOS Bréval Neauphlette dans les actions intentées contre lui ;

## **2026-09 : DELIBERATION POUR OCTROYER 100 EUROS A MME RUPASINGHE SRINA POUR LE PASSAGE DE SON PERMIS DE CONDUIRE DANS LE CADRE DU CPF**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les dispositions relatives au Compte Personnel de Formation (CPF),

Considérant que le CPF permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de leur parcours professionnel,

Considérant la demande présentée par Mme RUPASINGHE Srina agent du SIVOS en vue de mobiliser ses droits CPF pour le financement du permis de conduire,

Considérant que cet agent exerce ses fonctions à temps partiel et est amené à effectuer plusieurs déplacements quotidiens entre son travail et son logement,

Considérant que l'obtention du permis de conduire est de nature à améliorer ses conditions de travail, à faciliter ses déplacements professionnels et à contribuer à une meilleure organisation du service,

Considérant dès lors que cette action de formation présente un intérêt pour le service,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'agent à mobiliser ses droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) pour le financement du permis de conduire (permis B)
- **ACCORDE** un cofinancement par le SIVOS d'un montant de 100 euros pour la réalisation de cette formation
- **AUTORISE** le Président du SIVOS à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### QUESTIONS DIVERSES

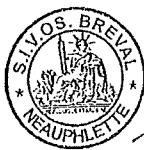
1/ Les élus du Comité syndical de Bréval demandent qui est le nouveau délégué ayant la responsabilité du centre aéré ? Il s'agit de Mme Florence JOURNET qui supervisera le centre aéré du mercredi et des vacances.

2/ Mme ZACCHERINI se fait échos d'un problème de nettoyage des sanitaires pendant les vacances pour le centre aéré. Suite aux échanges, le Président du SIVOS accepte que le SIVOS prenne en charge 1h de ménage par jour sur le temps des vacances. La secrétaire du SIVOS va voir avec le personnel qui serait intéressé, sachant qu'il y aura un roulement du personnel sur proposition de Mr LEBLOND.

3/ Mme GUIGARD demande si la rue Lecomte Denis où se trouve le périscolaire maternelle pourrait être interdite à la circulation des véhicules ? Elle est actuellement en sens unique mais plusieurs parents l'utilisent pour déposer leurs enfants au périscolaire. Le Président du SIVOS Mr NAVELLO indique qu'il va réunir la commission de voirie de Bréval après avoir échangé avec l'une des habitantes de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Thierry NAVELLO



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry Navello".

Florence JOURNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Florence Journet".